



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 23 juin 2004

Diffusion restreinte
CDL-EL-PV(2004)002
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**9^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

(Venise, le 17 juin 2004 à 9 h 00)

RAPPORT DE REUNION

1. Adoption de l'ordre du jour et communication du secrétariat

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2004)002ann.

M. Buquicchio indique que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une déclaration sur le Code de bonne conduite en matière électorale lors de sa 114^e session au niveau ministériel (12-13 mai 2003), et qu'il s'est engagé à donner un appui politique à ce document, élaboré par le Conseil des élections démocratiques. Suite à cela, le Comité des Ministres a transmis à l'Assemblée parlementaire une réponse complémentaire aux recommandations 1595 (2003) de l'Assemblée parlementaire et 124 (2003) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Tout comme la Commission de Venise, le Comité des Ministres souhaite se fonder sur l'expérience de l'application du Code de bonne conduite en matière électorale avant de revenir sur la question de la rédaction d'une convention.

2. Election d'un vice-président

M. Hjörtur Torfason est élu vice-président du Conseil des élections démocratiques.

3. Albanie

M. Vulchanov présente la version révisée des recommandations conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le droit électoral et l'administration des élections en Albanie, qui a été transmise aux autorités albanaises (CDL-EL(2004)002rev ; cf. CDL(2004)009) lors d'une visite conjointe de représentants de la Commission de Venise et du BIDDH au mois de mai 2004. Le code a repris la plupart des recommandations des organisations internationales après les élections de 2001 ; il subsiste davantage de problèmes dans sa mise en œuvre. Le principal problème concerne les listes électorales ; en outre, seraient à revoir le fonctionnement des commissions électorales, les règles d'attribution des sièges, le décompte, le financement, les délais. Le principal obstacle à la résolution de ces problèmes et de nature politique. Même si les recommandations ont été accueillies positivement par les différents acteurs politiques, les travaux en vue de la création d'une nouvelle commission de révision du code électoral sont dans l'impasse. M. Garrone signale que la mission s'est ensuite poursuivie sur la question plus spécifique des listes électorales.

M. Buquicchio saisit cette occasion pour indiquer combien la coopération avec le BIDDH est appréciée non seulement par la Commission de Venise, mais aussi par la communauté internationale en général.

Le Conseil des élections démocratiques adopte la version révisée des recommandations conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le droit électoral et l'administration des élections en Albanie (CDL-EL(2004)002rev).

4. Moldova

En l'absence de M. Jurgens, M. Garrone présente la version finale des recommandations conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le droit électoral et l'administration des élections en Moldova, qui a été transmise aux autorités moldaves (CDL-EL(2003)015 rev; cf. CDL(2002)141). Les principales recommandations portent notamment sur le caractère secret du scrutin, l'abaissement du seuil pour la représentation des partis au parlement et la composition de la Commission électorale centrale. Certaines précisions sont suggérées et retenues par le Conseil des élections démocratiques, notamment une référence plus explicite à l'avis antérieur de la Commission de Venise (CDL-AD(2003)001). Elles seront encore soumises à l'approbation du BIDDH.

Le Conseil des élections démocratiques adopte la version révisée des recommandations conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le droit électoral et l'administration des élections en Moldova (CDL-EL(2003)015 rev), avec quelques modifications.

5. Référendum

M. Luchaire et le secrétariat indiquent que le questionnaire présenté à la réunion de mars a été modifié pour tenir compte des travaux antérieurs de la Commission (voir notamment les lignes directrices sur le référendum constitutionnel à l'échelle nationale, CDL-INF(2001)010). Un certain nombre de modifications est retenu, dans le sens de davantage de précision.

Le Conseil des élections démocratiques adopte le questionnaire sur l'usage du référendum, élaboré sur la base d'une contribution de M. Luchaire (CDL-EL(2004)003rev), avec quelques modifications.

6. Médias et observation des élections

Le Conseil examine la version révisée du projet de lignes directrices de l'OSCE/BIDDH sur le suivi des médias pendant les missions d'observation des élections, sur la base des observations de M. Masters. M. Masters et Mme Herdis Thorgeirsdottir prépareront des commentaires plus détaillés, qui seront transmis au BIDDH dans le courant du mois de juillet. Les remarques faites en réunion par les membres leur seront transmises.

7. Questionnaires sur l'observation des élections

Le Conseil examine les questionnaires d'observation de la Commission de Venise, de l'OSCE/BIDDH et de la Commission européenne, et les possibilités d'harmonisation (voir notamment le document CDL-AD(2003)010). Il suggère d'élaborer un questionnaire simplifié qui pourrait être utilisé par différentes équipes d'observateurs et servir de base pour d'autres questionnaires.

8. Base de données “vota”

M. Garrone indique que la conception de la base de données « vota » en matière électorale avance bien. Les premiers tests devraient avoir lieu cet été. Le Secrétariat de la Commission de Venise introduira ensuite les textes des lois électorales des Etats membres dans la base en les indexant en conformité avec le thesaurus adopté par le Conseil des élections démocratiques l'année dernière (CDL-EL(2003)004rev). Des liens seront faits avec la partie électorale des sites de la Commission de Venise, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

M. Garrone remercie le BIDDH d'avoir accepté l'inclusion dans la base « vota » des textes de loi figurant dans sa base « legislationline ». La contribution du BIDDH apparaîtra évidemment dans « vota » et est le point de départ d'une coopération qui portera en tout cas sur la récolte et la mise à jour des lois électorales.

9. Vote électronique

Le secrétariat indique que le Groupe ad hoc multidisciplinaire de spécialistes sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique (IP1-S-EE) s'est réuni les 25 et 26 mars 2004 à Las Palmas et que sa prochaine réunion (Strasbourg, 5-6 juillet 2004) devrait conduire à l'adoption du projet de recommandation du Comité des Ministres sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique. L'avis de la Commission de Venise en la matière (CDL-AD(2004)012) n'a pas été commenté ; ses conclusions favorables en principe au vote à distance peuvent donc être considérées comme retenues par le Groupe précité.

10. UniDem

Mme Lazarova Trajkovska et M. Buquicchio informent le Conseil sur le séminaire UniDem sur les standards européens du droit électoral dans le constitutionnalisme européen, qui s'est tenu à Sofia les 28-29 mai 2004 ; ce séminaire a été un succès et a permis un échange d'expériences entre des membres de cours constitutionnelles et d'autres spécialistes du droit constitutionnel et électoral. Les rapports seront publiés dans la série « Science et technique de la démocratie ».

Le Secrétariat informe le Conseil qu'un séminaire sur le bilan de quinze ans d'expérience constitutionnelle en Europe centrale et orientale, qui traiterait notamment des systèmes électoraux et des relations entre le Président et le Gouvernement, est prévu à Varsovie en septembre ou octobre 2004, en coopération avec l'Institut de la démocratie de Paris et avec un financement du Premier Ministre français.

11. Site électoral

Le Secrétariat informe le Conseil que le dossier thématique sur les élections, via le portail Internet du Conseil de l'Europe, se transforme en site Web à part entière, s'ouvrant ainsi à un plus large public. Il comprendra des dossiers par pays et par élections ; ces dossiers indiqueront entre autres les résultats des élections et le calendrier des échéances électorales et référendaires des pays européens.

L'adresse de ce site sera communiquée aux membre du Conseil des élections démocratiques dès qu'il sera prêt, accompagnée d'explications sur son contenu.

12. Activités futures

- Recommandations sur le droit électoral et l'administration des élections

Il est proposé d'élaborer des recommandations conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le droit électoral et l'administration des élections en Serbie-Monténégro : le BIDDH préparera le premier projet, en vue de l'adoption d'un avis commun lors de la prochaine réunion (9 octobre 2004). Des rapports pourraient ensuite être élaborés sur :

- le Kosovo (prochaines élections : 23 octobre 2004),
- l'Ukraine (prochaines élections : 31 octobre 2004),
- la Bosnie-Herzégovine (prochaines élections : novembre 2004).

- Ateliers de formation

Le secrétariat informe le Conseil des projets d'ateliers de formation :

- en Azerbaïdjan : un atelier de formation en matière électorale sera organisé en Azerbaïdjan en collaboration avec la CEC et IFES du 8 au 10 juillet, en vue des élections locales qui auront lieu à l'automne ; ses destinataires sont les formateurs des formateurs.

- en Ukraine : un atelier de formation est prévu en septembre 2004. Ses destinataires sont les membres de commissions électorales et les ONG spécialisées en matière électorale.

D'autres ateliers pourraient être organisés en Bosnie-Herzégovine, en Serbie-Monténégro et en Moldova.

- Autres activités

Loi sur les élections locales en Roumanie

Le Secrétariat informe le Conseil que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a saisi la Commission de Venise d'une expertise de la loi sur les élections locales en Roumanie, en particulier des dispositions concernant la présentation de candidats de minorités nationales. M. Mifsud Bonnici et van Dijk ont accepté d'être rapporteurs. La question des candidatures par des membres des minorités devrait être examinée de manière comparative.

Document de l'Assemblée parlementaire sur la participation des femmes aux élections

Le Secrétariat informe le Conseil que l'Assemblée parlementaire devrait adopter lors de sa prochaine session un document sur « la participation des femmes aux élections », recommandant au Comité des Ministres d'élaborer une « Charte de l'égalité électorale », en demandant éventuellement l'avis de la Commission de Venise.

Restrictions au droit de vote

M. Schirmer informe le Conseil que la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire demandera l'avis de la Commission de Venise sur les restrictions au droit de vote.

13. Date de la prochaine réunion

Il est rappelé que la prochaine réunion a été fixée au samedi après-midi 9 octobre 2004.

LISTE DES PARTICIPANTS

Commission de Venise

Membres

Ms Mirjana LAZAROVA TRAJKOVSKA, Judge, Constitutional Court, Skopje
M. François LUCHAIRE, Ancien Magistrat du Tribunal constitutionnel d'Andorre, Paris
Mr Ugo MIFSUD BONNICI, President Emeritus, La Valletta
Mr Hjörtur TORFASON, Former Judge of the Supreme Court of Iceland, Reykjavik

Membres suppléants

Mr Christoph GRABENWARTER, Professor of Public Law, University of Graz, Graz
M. Alain LANCELOT, FNSP, Paris (excusé)
Mr Peter PACZOLAY, Deputy Head, Office of the President of the Republic, Budapest
Mr Ángel SÁNCHEZ NAVARRO, SubDirector, Centre for Political and Constitutional Studies, Madrid

Secrétariat

M. Gianni BUQUICCHIO
M. Thomas MARKERT
Mme Simona GRANATA MENGHINI
M. Pierre GARRONE

Assemblée parlementaire

Mr Erik JURGENS, Member of the Parliamentary Assembly, Amsterdam (excusé)
Ms Hanne SEVERINSEN, Member of PACE, Copenhagen
M. Luc VAN DEN BRANDE, Senator, Bruxelles

Secrétariat

Mme Danielle COIN (excusée)
M. Vladimir DRONOV (excusé)
Mr Guenter SCHIRMER

Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE)

Mr Ian MICALLEF, Chambre des pouvoirs locaux (excusé)
M. Gianfranco MARTINI, Chambre des pouvoirs locaux
Mr Owen MASTERS, Chambre des régions, Council of Europe Secretariat Office in Kosovo, Pristina (excusé)

Secrétariat

M. Riccardo PRIORE (excusé)
M. Ulrich BOHNER

Projet intégré

M. Michael REMMERT (excusé)

Observateurs

OSCE/BIDDH

Mr Gerald MITCHELL, Head of Election Section (excusé)

Mr Nikolai VULCHANOV, Deputy Head of the Election Section

M. Denis PETIT, Head of the Legislative Support Unit (excusé)

Association of Central & Eastern European Election Officials (ACEEEO)

Mme Marta DEZSÖ, Election Law Expert, Director of the ACEEEO, Documentation Centre, Budapest (excusée)